

Image not found or type unknown



Pension alimentaire non réglée

Par **ennovyra**, le **06/06/2009** à **13:11**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais savoir s'il est possible de poursuivre mon ex-mari pour non paiement de pension alimentaire. Mon fils a actuellement 36 ans. Nous nous sommes séparés quand il avait 9 ans et je n'ai jamais perçu un centime de sa part. A l'heure actuelle, il vit très bien et a pu prêté un peu d'argent à notre fils qu'il lui demande de rembourser impérativement. Je trouve cela tellement honteux et déplacé que je serai prête à entamer des pousuites. Je vous remercie de répondre à ma question qui pourra peut-être me remonter le moral.

Par **Marion2**, le **06/06/2009** à **13:58**

Bonjour,rnrnJe ne comprends pas pourquoi vous n'avez effectué aucune démarche afin que la pension alimentaire vous soit versée !!!rnrnVotre fils a 36 ans, vous ne pouvez entreprendre aucune démarche à l'encontre de votre ex-mari !rnrnCordialement.